



L'enseignement supérieur et la recherche dans les programmes de la présidentielle

La politique qu'Emmanuel Macron a mise en œuvre au cours de son quinquennat, ses déclarations notamment face aux présidents des universités en janvier dernier, tout comme sa décision de reconduire Antoine Petit à la tête du CNRS ne laissent que peu d'incertitudes sur les réformes qu'il souhaite poursuivre.

Dans ce dossier, nous avons choisi de présenter dans un premier temps nos alternatives et de les mettre en perspective avec cette politique néolibérale élitiste, de mise en concurrence de tous les acteurs pour l'accès aux études ou aux financements, de précarisation des agents, de casse des statuts, de retrait du financement public des services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche, de pilotage politique de la recherche et de subordination aux attentes des employeurs des formations supérieures ainsi que des problématiques de la recherche.

Puis, dans un second temps, nous avons étudié les programmes de sept candidates et candidats à l'élection présidentielle en portant notre attention sur quatre thématiques prioritaires pour notre syndicat : (i) l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants ; (ii) l'organisation, la gestion et le financement des établissements, opérateurs du MESRI ; (iii) l'emploi, les salaires et le recrutement des personnels ; (iv) les libertés académiques dans la recherche et l'enseignement.

Les programmes étudiés sont ceux dans lesquels la politique pour l'enseignement supérieur et la recherche était abordée, en l'occurrence ceux d'Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Jean-Luc Mélenchon, Valérie Pécresse et Fabien Roussel, ce qui nous a conduits à ne pas rendre compte de ceux de candidats pourtant déclarés comme Nathalie Arthaud, François Asselineau, Nicolas Dupont-Aignan, Anasse Kazib, Jean Lassalle, Philippe Poutou, Christiane Taubira... Bien que nous en combattons sans faiblesse les idées, nous avons tout de même décidé de rendre compte des programmes des candidats de l'extrême droite, Marine Le Pen et Éric Zemmour, que nous avons rassemblés dans une même synthèse. La présentation des programmes est classée par ordre alphabétique des candidates et candidats. ■

Par le **BUREAU NATIONAL DU SNESUP-FSU**, sous la coordination d'**ANNE ROGER, PHILIPPE AUBRY** et **HERVÉ CHRISTOFOL**

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les alternatives du SNESUP-FSU à l'ESR d'Emmanuel Macron

Nous présentons ci-dessous les propositions de notre syndicat en perspective avec la politique d'Emmanuel Macron et l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il dessine dans son discours du 13 janvier devant la conférence des présidents d'université.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

SNESUP-FSU La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur reste indispensable pour offrir aux jeunes toutes les chances d'acquérir un haut niveau de qualification et plus largement de développer les savoirs et l'esprit critique, au fondement de la formation de citoyen·es émancipé·es. Cela passe par des formations publiques et gratuites ouvertes à tous et toutes dont les taux d'encadrement seraient alignés vers le haut pour offrir à l'ensemble des étudiant·es les mêmes conditions de réussite. Les diplômé·es de licence doivent pouvoir suivre leur cursus dans des parcours de master compatibles, à commencer par ceux de leur établissement. Des investissements sont indispensables pour de bonnes conditions de travail et d'études : rénovation des bâtiments, plan de construction de véritables campus universitaires publics et de logements gérés par le Crous. Une allocation universelle pour chaque étudiant·e doit leur permettre de subvenir à leurs besoins et garantir leur indépendance dans un souci d'égalité sociale.

EMMANUEL MACRON vante les résultats de son quinquennat pour l'enseignement supérieur et les étudiant·es. Il considère l'université essentiellement sous le prisme de la

professionnalisation et de la compétition internationale. Il veut privilégier l'ouverture de places dans « *des filières courtes et professionnalisantes* », destinées à servir aussi dans le cadre de la formation continue, promet de développer encore l'apprentissage et l'alternance et prévoit de « *poursuivre le travail d'amélioration de l'orientation qu'a initié Parcoursup* ». Il affirme que la vie étudiante « *est un chantier essentiel* » mais sans donner de piste si ce n'est que « *la question du logement étudiant doit appeler des réponses encore plus massives que celles que nous avons réussi à mettre en place* » (34 000 logements publics sur 60 000 projetés, dit-il). Quant à sa phrase « *nous avons une question structurelle et on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants [...] et où, pourtant, nous avons tant de précarité étudiante et une difficulté à financer un modèle qui est beaucoup plus financé sur l'argent public que partout dans le monde pour répondre à la compétition internationale* », Emmanuel Macron a expliqué plus tard qu'elle concernait les formations professionnelles payantes que les universités mettront en place ; en effet, tout le monde avait compris qu'il ouvrait la porte à la hausse des droits d'inscription... ■



© Jacques76250/Wikimedia Commons

RECRUTEMENTS, EMPLOIS, SALAIRES

SNESUP-FSU Le développement de notre projet éducatif et d'une recherche publique avec l'objectif de construire un avenir plus juste et durable nécessite des titulaires recruté·es en nombre suffisant, le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires, une revalorisation salariale de nos métiers et une reconnaissance du diplôme de doctorat. Les heures statutaires d'enseignement représentent maintenant moins de la moitié du volume d'heures assurées dans l'année. Le SNESUP-FSU demande notamment la création de 6 000 postes de titulaires par an tous corps confondus pendant dix ans et un vaste plan de titularisation des précaires. Dès 2022, 7 500 créations devraient permettre de réduire de moitié les inégalités entre établissements. Il faudrait de plus un millier de postes de doctorant·es contractuel·es pendant sept ans.

EMMANUEL MACRON n'évoque aucunement les personnels, pas même à propos de l'accueil de la vague démographique étudiante. Ce qui compte est que son gouvernement a ouvert 84 000 places supplémentaires, que celles-ci aient été sous-encadrées ne le préoccupe pas. L'horizon en termes de recrutement et de salaires est celui de la LPR, citée pour ses « *revalorisations salariales majeures* » et ses « *nouveaux dispositifs, en particulier, les chaires de professeur junior et le renforcement tant attendu de notre Agence nationale de recherche* ». ■



ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

SNESUP-FSU Pour espérer atteindre les objectifs de la Stranes¹ (2 % du PIB pour l'enseignement supérieur), il faut une augmentation du programme 150 de la Mires² de 2 milliards d'euros (hors immobilier). Il faut dès maintenant entreprendre une convergence de la dépense moyenne par étudiant-e dans les différentes formations post-baccalauréat. Le financement récurrent doit être augmenté, prioritaire et réparti équitablement. Les modes de fonctionnement et d'évaluation dans la recherche doivent reposer sur la collégialité et favoriser l'intégrité et l'éthique scientifiques. Le SNESUP-FSU demande la fin des dispositifs dérogatoires et des dispenses de toutes sortes à la qualification et au recrutement d'enseignant-es-chercheur-ses. Il défend un modèle d'université démocratique, la logique de coopération à tous les niveaux plutôt que la mise en concurrence, le retour au droit commun pour les établissements publics expérimentaux créés depuis 2018, qui accentuent les inégalités et s'éloignent des missions et des valeurs des services publics.

Budgétairement, **EMMANUEL MACRON** se contente d'un autosatisfecit sur l'augmentation à venir portée par la LPR. Il est plus prolix sur le sujet de l'organisation : « *Nous devons mener à son terme la logique d'autonomisation commencée il y a un peu plus de dix ans.* » Il explique que l'autonomie qu'il vise est incompatible avec la démocratie universitaire. Il défend « *une gouvernance renforcée* » qui permettra « *de répondre à la compétition internationale* » et d'être un « *terreau* » pour les start-up en la doublant d'un « *lien constant et étroit avec les acteurs économiques* ». Enfin, les organismes de recherche deviendraient des « *agences de moyens avec les meilleurs chercheurs* » pour « *porter des programmes de recherche ambitieux* ». ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

SNESUP-FSU L'enseignement supérieur et la recherche doivent pouvoir se développer au service des besoins sociaux indépendamment des forces politiques, économiques et religieuses. Dans ce cadre de la recherche, les libertés académiques ne sont pas optionnelles mais bien au fondement de la production des connaissances scientifiques et de la formation à l'esprit critique. Le SNESUP-FSU est attaché, d'une part, au statut de fonctionnaire conçu pour mettre l'agent-e à l'abri des pressions, d'autre part, à la collégialité dans les procédures et les missions des universités, laquelle se conjugue avec la dimension collective des libertés académiques.

Ce quinquennat a été marqué par des attaques récurrentes contre les libertés académiques, y compris de ministres du gouvernement. En février 2021, **EMMANUEL MACRON**, bien que se disant « *attaché à l'indépendance des enseignants-chercheurs* », n'a pas désavoué Frédérique Vidal à propos de l'« *islamo-gauchisme* ». Le 13 janvier dernier, il n'a pas fait mention des libertés académiques, préférant traiter de l'importance de défendre « *l'autorité académique* ». De plus, le renforcement en cours des appels à projets et du pouvoir managérial des chefs d'établissement, et maintenant le nouveau format d'évaluation du HCERES, qui prévoit de subordonner l'évaluation aux axes promus par le PIA, pèsent sur ces libertés académiques. ■

1. Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur.
2. Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Anne Hidalgo – Parti socialiste

Nous avons sollicité l'équipe de campagne d'Anne Hidalgo et celle-ci nous a répondu à propos des quatre thématiques que nous souhaitons éclaircir. Sans s'engager à propos du nombre de personnels à recruter sous statut, le programme de la candidate vise à retrouver les niveaux d'investissement dans l'enseignement supérieur de 2008 avant que la dépense par étudiant ne chute et à amener l'investissement dans la recherche à 1 % du PIB en 2027.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

L'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur est une question essentielle pour Anne Hidalgo. Avec Anne Hidalgo comme présidente de la République, nous mettrons fin au système de sélection mis en place par Emmanuel Macron via la loi Orientation et réussite des étudiants et la création de Parcoursup.

Nous donnerons au système d'enseignement supérieur les moyens de faire réussir l'ensemble des jeunes souhaitant y accéder :

- l'accès à l'enseignement supérieur devra obéir à des règles transparentes, justes et humaines ;
- des places dans les filières en tension seront créées afin de mettre fin à la sélection par manque de capacités d'accueil ;
- le service public de l'orientation sera renforcé afin de donner à chaque élève du secondaire un accompagnement personnalisé.

Sur le volet de la réussite, Anne Hidalgo souhaite également organiser des états généraux de la pédagogie. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS SALAIRES

Il nous faudra mettre fin à l'immense gâchis humain auquel nous assistons depuis de nombreuses années et qui a conduit, faute de recrutement, les jeunes scientifiques et universitaires dans des situations inacceptables de précarité et de difficultés quotidiennes.

- Mettre en place un plan pluriannuel national de recrutement sur dix ans sur des postes pérennes dans les universités et dans les organismes de recherche.
- Accélérer la revalorisation des carrières de tous les personnels (hors primes), y compris les personnels techniques et administratifs, pour retrouver les standards internationaux et instaurer une politique de réduction des situations de précarité chez les vacataires.
- Porter une politique ambitieuse de revalorisation du doctorat (politique d'ouverture des postes de catégorie A de la fonction publique aux docteurs et politique systématique de revalorisation du doctorat dans le privé, conforme aux standards internationaux). ■

ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

La recherche et l'enseignement supérieur souffrent depuis des décennies d'un sous-financement massif. Ainsi l'« effort de recherche » stagne autour de 2,2 % du PIB depuis trente ans, en dépit d'un objectif de 3 % maintes fois réaffirmé, ce qui nous place désormais en 14^e position, sous la moyenne des pays de l'OCDE. Le financement par étudiant s'est effondré lors de la dernière période, diminuant de 12 % entre 2008 et 2021, notamment pour les étudiants à l'université.

En dépit des grands discours du gouvernement, la LPR, fortement contestée, correspond surtout à des « promesses » insuffisantes (accompagnées en revanche de réelles et fortes remises en cause des statuts de la fonction publique). Il nous faudra donc un réinvestissement majeur dans la recherche publique et dans l'université, préalable à toute politique dans ce secteur :

- une augmentation du financement par étudiant pour revenir au niveau de 2008 en 2027, via le rattrapage en cinq ans du financement par étudiant à l'université par rapport à ceux des autres formations du supérieur et en particulier des CPGE ;
- un financement de la recherche publique porté à 1 % du PIB d'ici à 2027 ;
- le renforcement de la conditionnalité de certains dispositifs de soutien aux entreprises (notamment le CIR) aux activités de recherche sur le territoire national et à l'embauche de docteurs. ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Il ne peut y avoir de recherche et d'université fortes sans libertés académiques et sans collégialité. Nous réaffirmerons et conforterons donc dans la loi les principes des libertés académiques et de collégialité, tant dans les processus de recrutement et d'évaluation, que dans la gouvernance de tous les établissements et dans les modalités de désignation de leurs dirigeants. ■

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Yannick Jadot – Europe Écologie-Les Verts

Nous avons étudié le programme du parti Europe Écologie-Les Verts (EELV) pour l'enseignement supérieur et la recherche¹, ainsi que les déclarations que le candidat écologiste Yannick Jadot a publiées le 18 janvier 2022 concernant la contribution de l'ESR à la transition climatique². Ces propositions ont été analysées à l'aune des quatre thématiques mises en avant par notre syndicat au cours de cette campagne.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Le programme du parti EELV envisage la suppression de l'algorithme Parcoursup et des prérequis, qui devront être abandonnés. Le candidat écologiste prévoit un investissement dans les services universitaires d'information et d'orientation (SUIO) pour mieux accompagner les lycéen-es et compte augmenter les places dans les universités : entre 60 000 et 100 000 places dès la première année de son quinquennat. L'intermittence des parcours et les passerelles entre filières seront également facilitées au sein d'un établissement et entre universités.

Pour offrir le même encadrement aux étudiant-es des universités dans et hors des grandes métropoles, les inégalités de dotation par étudiant-e seront réduites. C'est à travers une répartition équitable des moyens du supérieur que l'université pourra mieux répondre au défi de la réussite de toutes et tous les étudiant-es. La construction d'un réel statut étudiant doit permettre à chacun-e de suivre le parcours universitaire émancipateur qui lui convient, et ce sur tout le territoire. Enfin, la hausse des droits d'inscription pour les étudiant-es étranger-ères sera abrogée. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS SALAIRES

Le candidat écologiste prévoit une revalorisation des salaires des personnels enseignants et non enseignants et une harmonisation par le haut des droits sociaux et conditions de carrière à l'échelle européenne. La mission d'enseignement sera prise en compte dans la carrière des enseignant-es-chercheur-ses.

Pour la recherche publique, un plan de recrutement de chercheur-ses et personnels d'appui et de soutien, d'administratifs sera engagé. Il s'accompagnera du recrutement immédiat de 8 000 à 10 000 enseignant-es-chercheur-ses.

Pour lutter contre le mandarinate et ses dérives, que les réformes comme la loi de programmation de la recherche ont renforcées (harcèlement, discriminations, fraudes scientifiques) et convaincu-es de l'intérêt protecteur du statut de fonctionnaire, les dispositifs y dérogeant seront supprimés (chaires de professeur junior, CDI...), au profit d'une voie unique d'entrée dans la carrière académique : maître-sse de conférences/chargé-e de recherche (MCF/CR), puis professeur-e des universités/directeur-riche de recherche (PR/DR). ■

ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

Le programme prévoit une programmation de la recherche pluriannuelle (afin de passer de 0,76 % à 1 % du PIB d'ici à 2025) et la construction de nouvelles universités de taille moyenne, plus humaines, avec des moyens de transport accessibles et intégrant des structures d'accueil. Cette construction sera l'occasion de développer un nouveau modèle ambitieux d'université de proximité, insérée localement et irriguée par les territoires, source d'attractivité pour des villes de taille moyenne.

Les financements de site seront réformés à grande échelle, en réaffectant les crédits correspondants sur les ressources récurrentes des universités et organismes de recherche dans le cadre des communautés d'universités et d'établissements (Comue), au prorata de leurs effectifs d'enseignant-es-chercheur-ses et sur des outils favorisant le développement de réseaux de collaboration. Il sera mis fin aux subventions publiques des établissements privés dans le cas d'une concurrence avec le public. ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Le programme prévoit une réaffirmation de l'autonomie des chercheuses et chercheurs. Le pilotage par appels à projets, qui génère une importante précarité pour les vacataires et autres postdocs, sera remis en cause au profit des crédits de base ambitieux et rééquilibrés (recrutements, fonctionnement) en tenant compte des spécificités disciplinaires, notamment afin de redonner une liberté de recherche. ■

1. www.eelv.fr/projet-des-ecologistes-2022.

2. www.jadot2022.fr/preparer_la_transition_climatique_avec_l_enseignement_superieur_et_la_recherche.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Jean-Luc Mélenchon – La France insoumise

L'Union populaire, le mouvement qui soutient Jean-Luc Mélenchon, nous a fait parvenir ses réponses sur les quatre thématiques abordées. Suppression de la sélection à l'entrée à l'université, allocation d'autonomie pour les étudiants, plan pluriannuel de recrutements d'enseignants pour accompagner la hausse du nombre d'étudiants, le candidat de La France insoumise prévoit une refonte totale du service public de l'ESR.

Nous voulons refonder le service public de l'ESR, avec une université ouverte et accessible à tous et toutes, qui donne aux étudiant·es les moyens de leur émancipation intellectuelle et sociale, et un écosystème de recherche ambitieux au service de la connaissance et de l'intérêt général.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Nous instaurerons la gratuité de l'enseignement supérieur et garantirons à tous les étudiant·es le droit à la poursuite d'études avec l'accès sans sélection à la formation de leur choix. Nous supprimerons donc Parcoursup en tant que plate-forme de sélection et la sélection en master. Une carte des formations cohérente sur tout le territoire sera rétablie et nous engagerons un programme de construction et de rénovation immobilière. Une augmentation massive des moyens d'encadrement devrait réduire fortement les orientations contraintes, facteurs d'échec non négligeables.

Nous assurerons à chaque étudiant·e détaché·e du foyer fiscal parental une allocation d'autonomie de 1 063 euros par mois, afin qu'ils et elles aient vraiment les moyens de se consacrer à leurs études. La construction de 15 000 logements universitaires en plus par an, des services de santé universitaire dotés d'effectifs suffisants, moins d'étudiant·es par groupe de TD, le soutien aux pédagogies de coopération plutôt que de compétition, toutes ces mesures contribueront à améliorer les conditions d'études et donc la réussite étudiante. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS SALAIRES

Pour accompagner la progression des effectifs étudiants et répondre aux besoins de la recherche, nous lancerons un plan pluriannuel de recrutement de 30 000 personnels titulaires au minimum sur cinq ans dans tous les métiers, avec en parallèle un audit des besoins qui permettra d'ajuster ce plan. Nous titulariserons également toutes et tous les contractuel·les exerçant des fonctions pérennes.

Comme pour l'ensemble des fonctionnaires, la valeur du point d'indice sera augmentée de 15 %.

Le service des enseignant·es-chercheur·ses sera abaissé à 160 hTD, celui des enseignant·es à 320 hTD. Les heures complémentaires et vacances seront plafonnées, et le taux horaire des vacances et heures complémentaires progressivement augmenté. Le droit à un congé pour recherche, à hauteur d'une année tous les sept ans, sera rendu effectif. ■

ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

Les structures de mise en concurrence comme l'ANR et les PIA seront supprimées et les fonds réaffectés aux unités sous forme de crédits récurrents. Nous supprimerons les primes dites « au mérite ».

Le HCERES sera également supprimé. Les modalités de l'évaluation des formations et des unités de recherche seront rediscutées en concertation avec les différent·es acteur·rices de la recherche et dans le cadre des organes délibératifs du Cneser et du CNU, qui seront rénovés, renforcés et démocratisés.

Les lois LRU, Fioraso et LPR seront abrogées et le cadre national des diplômes de l'enseignement supérieur rétabli. Les établissements publics relevant de ce cadre national seront laïques et seuls autorisés à remettre des diplômes reconnus pour les concours de la fonction publique et les conventions collectives. Un moratoire sur les regroupements encore en cours sera instauré, et les établissements expérimentaux devront redevenir des universités de droit commun.

Nous proposons une refondation de la démocratie universitaire selon les principes de coopération et de collégialité :

- mandat unique pour le ou la président·e désigné·e par les seuls membres élu·es du CA et du conseil académique en leur sein ;
- prime majoritaire supprimée ;
- élection pour tous les postes à responsabilité ;
- rééquilibrage ou refonte des collèges pour une meilleure représentation de toutes et tous les étudiant·es et personnels. ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Les meilleures garanties pour les libertés académiques, auxquelles nous sommes très attachés, demeurent le statut de fonctionnaire d'État et des crédits récurrents, qui permettent un accès au temps long de la recherche, et qui seront fortement renforcés avec l'application de notre programme.

Pour nous, le partage du savoir scientifique est un des piliers de la fondation d'une VI^e République plus démocratique. ■

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Valérie Pécresse – Les Républicains

Faute d'une réponse à notre sollicitation de la part de l'équipe de la candidate, nous nous sommes efforcés d'en construire une en nous appuyant notamment sur les publications thématiques du parti Les Républicains (LR) et des synthèses de prise de parole de l'équipe de la candidate procurées par la presse.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Rien n'est explicitement dit au sujet d'une sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'augmentation des droits d'inscription n'est pas jugée comme prioritaire et il est indiqué la faveur pour la mise en place de « *prêts à remboursement contingent* », sur le modèle de ce qui se pratique dans la sphère anglo-américaine. Parcoursup doit être amélioré avec « *plus de transparence* » des algorithmes et par un meilleur travail sur l'orientation en amont, dès la classe de 2^{de}.

Pour ce qui concerne la « réussite », on note le fort accent mis sur la « professionnalisation » des études, faisant du critère de l'employabilité la priorité de l'enseignement supérieur en rendant systématique l'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés pour toutes les formations. Et par voie de conséquence, il s'agit de conditionner l'ouverture et le maintien d'une formation diplômante lors du processus de contractualisation avec le ministère à des taux d'insertion professionnelle satisfaisants. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS SALAIRES

Sur ce point, aucune prise de parole ou de position. Cependant, on peut déduire du document « Notre projet pour la France, 2022 »* la redéfinition du « *périmètre de l'action publique en fixant des priorités* » et la réduction des « *dépenses de toutes les missions moins prioritaires en renforçant l'évaluation des politiques publiques* ». Il s'agit également de « *créer un nouveau contrat public pour les nouveaux entrants dans la fonction publique (hors emplois de souveraineté : magistrats, forces de l'ordre, etc.) et les fonctionnaires volontaires afin de remplacer progressivement le statut à vie* ». ■

ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

Le chantier essentiel est celui de la « débureaucratization », qui passe par un renforcement de l'autonomie des établissements mise en place par la loi LRU en 2007, dont Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fut la maîtresse d'ouvrage. Cela implique un accroissement des ressources propres aux établissements, avec, par exemple, le développement de la formation continue payante.

De manière corrélative, il s'agit de réorienter la recherche publique vers des missions stratégiques de l'État, en définissant, à échéance quinquennale, quatre ou cinq grands secteurs stratégiques (défense, santé, énergie, alimentation, industries de pointe). ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Sur les libertés académiques, rien n'est explicitement dit. On doit cependant relever cet accent mis sur la question de la laïcité, avec l'exigence d'assurer son respect dans les lieux d'enseignement universitaires. Les salles de cours ne doivent ainsi pas pouvoir être mises à disposition pour une cérémonie religieuse et les espaces dédiés aux cultes doivent se situer en dehors des lieux d'enseignement puisqu'il s'agit d'espaces du service public. ■

* « Notre projet pour la France, 2022 », octobre 2021, p. 25 : republicains.fr/wp-content/uploads/2021/10/2021-10-15-IR-notre-projet-pour-la-france.pdf.

RÉFÉRENCES

- « Convention « Efficacité de l'action publique » », mars 2021 : republicains.fr/wp-content/uploads/2021/03/2021-03-30-IR-convention-efficacite-action-publique.pdf (p. 19-20 sur la réforme de la fonction publique).
- « Convention « École et jeunes » », avril 2021 : republicains.fr/wp-content/uploads/2021/04/2021-04-16-IR-convention-ecole-jeunes.pdf (p. 27 sur la réforme de l'enseignement supérieur).
- « Notre projet pour la recherche », novembre 2021 : republicains.fr/wp-content/uploads/2021/12/2021-12-09-IR-projet-recherche.pdf.
- « Valérie Pécresse. Discours sur l'éducation », Le Puy-en-Velay, vendredi 21 janvier 2022 : republicains.fr/wp-content/uploads/2022/02/2022-01-21-VP-discours-education-v2.pdf (en particulier, p. 10-12 sur l'autonomie et p. 15-16 sur les personnels, sachant que « seul le prononcé fait foi »).

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Fabien Roussel – Parti communiste

Le programme « La France des jours heureux » du candidat communiste Fabien Roussel se décline en 180 propositions* dont plusieurs concernent directement l'enseignement supérieur et la recherche à travers notamment les objectifs de conquête de l'égalité réelle et de l'émancipation, de priorité accordée aux biens communs et avec un pacte pour la jeunesse.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

La sélection à l'entrée de l'université sera supprimée. Les réformes du lycée et du baccalauréat seront abrogées, et Parcoursup sera supprimé. Le bac, diplôme national, reposera de nouveau sur des épreuves nationales communes à tou-te-s les élèves, et il garantira une place dans une formation choisie dans l'enseignement supérieur. L'enseignement secondaire préparera tou-te-s les jeunes à réussir des études supérieures s'ils le souhaitent.

Un revenu, fixé à 850 euros par mois, pour tous les étudiants et toutes les étudiantes, sera mis en place. Son objectif est de mettre fin au salariat étudiant, qui représente la première cause d'échec à l'université. Ce revenu sera financé pour moitié par une nouvelle cotisation sociale, et pour moitié par l'État. Ce revenu pourra être modulé à la hausse pour les jeunes des milieux les plus modestes. En complément, les services publics comme les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), les cités universitaires, le sport et la médecine universitaires seront très fortement développés. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS SALAIRES

Un nouvel élan sera donné à la recherche publique. Au lieu des milliards gaspillés en exonérations fiscales, plans d'investissement d'avenir, mise en concurrence des chercheur-ses, qui affaiblissent la recherche publique, un plan de recrutement de chercheur-ses et personnels d'appui et de soutien, d'administratifs sera engagé. Il se fera sous statut de la fonction publique. Il s'accompagnera du recrutement immédiat de 15 000 enseignant-es-chercheur-ses, d'un plan national d'équipement et de l'augmentation significative de contrats doctoraux pour les jeunes chercheurs et chercheuses en formation.

Le point d'indice sera revalorisé d'au moins 30 %, pour rattraper un retard de onze ans de gel, qui a amputé le pouvoir d'achat des agent-es de près de 10 %, favoriser l'attractivité de la fonction publique et améliorer les déroulements de carrière.

L'égalité salariale sera effective dans les six premiers mois de la mandature dans la fonction publique. La méthode « Clerc », contre les discriminations existantes dans l'évolution des carrières et les différences de promotion entre les femmes et les hommes, sera systématisée. Un plan d'action contre les stéréotypes de genre, depuis la crèche jusqu'à l'enseignement supérieur et professionnel, permettra de combattre les inégalités de genre dans la réussite scolaire. ■

ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

Un enseignement supérieur public digne de ce nom sera reconstruit en France. C'est là un impératif si l'on veut que le pays puisse affronter les défis de demain, les mutations technologiques et informationnelles, les exigences de sa réindustrialisation et de la transition écologique, les besoins de recherche qui en découlent. Pour remédier à l'état déplorable de l'enseignement supérieur en France et répondre à la nécessité d'apporter les meilleures formations publiques à notre jeunesse, le budget de l'enseignement supérieur sera rapidement réévalué, afin de le faire passer de 14 milliards d'euros à présent, à 20 milliards. Quatre nouvelles universités seront construites dans les cinq prochaines années, un plan de recrutement de 10 000 enseignant-es-chercheur-ses sera mis en œuvre pour offrir à chaque étudiant et à chaque étudiante les meilleures conditions d'études et créer les places manquantes. ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

C'est principalement grâce à l'emploi sous statut que les libertés académiques (liberté pédagogique et liberté de recherche) peuvent être garanties. En recrutant des personnels sous statut et en augmentant les budgets de fonctionnement de base des laboratoires, l'indépendance des équipes de recherche sera renforcée. ■

* www.fabienroussel2022.fr/le_programme.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Marine Le Pen et Éric Zemmour – L'extrême droite

Rien dans les programmes de l'extrême droite concernant l'ESR, sinon le souhait de développer toujours plus la sélection à l'université. En revanche, les propositions pour réformer l'école ne manquent pas, mais toutes consistent essentiellement en un grand retour en arrière.

L'UNIVERSITÉ

La principale caractéristique des programmes de l'extrême droite en matière d'enseignement supérieur et de recherche, c'est le grand vide. En 2022, ni Marine Le Pen ni Éric Zemmour ne formulent de propositions précises sur le sujet. Ce qui ne signifie évidemment pas que les questions historiques ou liées aux libertés académiques, par exemple, ne figurent pas en bonne place dans leurs discours, bien au contraire. Pour ce qui concerne le Rassemblement national (RN), ex-Front national (FN), la démarche de « révision de l'histoire » a longtemps été un marqueur intimement lié à la personnalité de Jean-Marie Le Pen et de ses proches. Si Marine Le Pen a incontestablement souhaité lisser cette image de proximité sulfureuse avec les nostalgiques de toutes les traditions de l'extrême droite française (antisémitisme, racisme, colonialisme...), il n'en demeure pas moins que son parti continue à héberger des groupes militants radicaux pour lesquels la scientificité historique est très relative. Du côté d'Éric Zemmour, la situation est encore plus caricaturale tant ses discours sont empreints d'une vision fantasmée de la France et de son histoire, à mille lieues des travaux reconnus de la plupart des historiens. C'est évidemment le cas pour ce qui concerne sa démarche de réhabilitation de Pétain mais aussi sur bien d'autres sujets historiques. Il s'est prononcé contre l'augmentation du nombre de places à l'université et pour la mise en œuvre de facultés plus sélectives. ■

L'ÉCOLE

Concernant l'école, leurs programmes consistent essentiellement en un grand bond en arrière. Ainsi, leurs principales préconisations concernent la « restauration de l'autorité », avec le port de l'uniforme au primaire – et au collège pour M. Le Pen. E. Zemmour propose, lui, de revenir au bon vieux temps des surveillants généraux en lieu et place des conseillers principaux d'éducation, jugés beaucoup trop laxistes.

Sur le plan pédagogique, c'est essentiellement la théorie du « c'était mieux avant » : ils proposent de revenir aux savoirs fondamentaux ; E. Zemmour compte rétablir le certificat d'études à la fin du primaire, promouvoir un « enseignement patriotique », mettre un terme au collège unique, et il préconise la création d'un grand ministère de l'Instruction publique pour « protéger l'école face aux idéologies ». On imagine aisément à quel point les libertés pédagogiques et académiques seraient alors muselées, en particulier lorsqu'on se penche sur les réalisations de quelques-uns de ses modèles, comme Bolsonaro au Brésil, Orban en Hongrie ou Trump aux États-Unis. ■

BUDGET

À côté de ces mesures réactionnaires figurent quelques propositions d'inspiration nettement libérale : multiplication des primes et accélération de la progression des carrières au mérite pour E. Zemmour, suppression de la bureaucratie pour M. Le Pen pour « libérer des moyens financiers afin de réduire les effectifs des classes ». Elle étend par ailleurs ses propositions de priorité nationale concernant le logement social aux problématiques du logement étudiant.

En 2017, M. Le Pen avait également mis en avant des mesures en faveur de la sélection des étudiant-es et de la méritocratie, thèmes chers aux collectifs Racine (pour les enseignant-es) et Marianne (pour les étudiant-es) qui lui servaient de référence mais ont pratiquement disparu depuis. Ces thématiques sont relativement plus présentes dans les discours d'E. Zemmour en 2022.

Enfin, il convient de noter que les questions liées à la recherche sont totalement absentes de leurs programmes et discours. ■